

MULTI SELECTION ISR

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Code ISIN Part C	:	FR0010628990
Code ISIN Part F	:	FR0010630194
Dénomination	:	Multi Sélection ISR
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement - de droit français
Date de création	:	4 juillet 2008
Compartiment/nourricier	:	non / non
Société de Gestion	:	Rothschild & Cie Gestion
Autres Déléataires	:	Gestion comptable : HSBC Securities Services (France)
Dépositaire	:	Rothschild & Cie Banque
Commissaire aux comptes	:	Charles HUNTZIGER
Commercialisateur	:	Rothschild & Cie Gestion
Conseiller	:	Actuaria Consult

Le Conseiller en Investissements Financiers est inscrit sur le fichier des Conseillers en Investissements Financiers, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le n° 325 091 288 RCS Paris, ayant son siège social au 24, rue Laffitte, 75009 Paris.

Le Conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte de l'OPCVM, lesquelles relèvent de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion de portefeuille du FCP.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions internationales

OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion :

Multi Sélection ISR a pour objectif de gestion d'obtenir une performance à long terme en investissant majoritairement en parts ou actions d'OPCVM dont la politique de gestion répond à des critères d'investissements socialement responsables tels que le développement durable, la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique.

Indicateur de référence :

L'objectif de gestion particulier recherché pour le fonds n'est pas compatible avec l'attribution d'un indicateur de référence déterminé. En effet, la stratégie de gestion utilisée pour le FCP consistera à sélectionner majoritairement des OPCVM dont la politique de gestion répond à des critères d'investissements socialement responsables tels que le développement durable, la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique, et permettant d'atteindre l'objectif de gestion.

Toutefois, l'indice MSCI Europe (dividendes non réinvestis) peut constituer, si nécessaire, un élément de comparaison a posteriori de la performance du fonds. Le MSCI Europe est un indice de référence des actions de la Communauté européenne calculé par Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCI Europe regroupe plus de 560 actions au jour du lancement du FCP. Cet indice est disponible sur le site www.msci.com.

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégies d'investissement :

Le FCP Multi Sélection ISR est majoritairement investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, dont les trackers, dont la politique de gestion répond à des critères d'investissements socialement responsables tels que le développement durable, la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique. Le pourcentage minimum de détention de ces OPCVM sera de 66% de l'actif hors OPCVM monétaires.

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% minimum en OPCVM classés actions et à hauteur de 40% maximum en OPCVM de produits de taux et diversifiés.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés, en OPCVM classés actions ou de produits de taux et diversifiés. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.
 - ✓ Entre 60 et 100% en OPCVM classés actions,
 - ✓ Entre 0 et 40% en OPCVM de produits de taux et diversifiés,
 - ✓ Entre 0 et 10% de manière directe en actions et produits de taux ou convertibles de signature d'Etat, privé, et de qualité « investment grade » ou non,
 - ✓ Liquidités à titre accessoire.

Le fonds peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (futures et option d'indices, change à terme) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des indices et des devises. La surexposition du FCP au marché actions via l'utilisation du hors-bilan ne dépassera pas 100 %.

Le fonds pourra être exposé de façon indirecte aux pays émergents jusqu'à 100 % de son actif. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100 % de l'actif.

Il est précisé que l'exposition de façon directe et indirecte aux obligations non « Investment Grade » n'excédera pas 20% de l'actif du FCP.

- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille de Multi Sélection ISR est composé d'OPCVM répondant à des critères d'investissements socialement responsables tels que le développement durable, la politique sociale, de respect des droits de l'homme, de gouvernement d'entreprise, de politique environnementale et d'éthique. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
 - ✓ L'investissement en OPCVM, dont la politique de gestion décrite dans leur prospectus indique expressément qu'ils répondent à des critères d'investissements socialement responsables tels que le développement durable, la politique sociale, le respect des droits de l'homme, le gouvernement d'entreprise, la politique environnementale et l'éthique, s'élève à 66% minimum de l'actif du FCP hors OPCVM monétaires. Pour le solde, un Comité spécifique, qui pourra le cas échéant avoir recours à des experts extérieurs, décidera le cas échéant de l'éligibilité à l'actif du FCP d'OPCVM dont la politique d'investissement n'indique pas qu'ils répondent aux critères visés ci-dessus.
 - ✓ La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Existence éventuelle d'un risque de change pour le résident de l'un des pays de la zone euro.

Pour plus de précisions, se reporter à la note détaillée du prospectus complet.

Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. ».

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans des OPCVM sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
2. **Risques de marché** : Oui
Le FCP peut connaître un risque :
 - a. liés aux investissements et/ou expositions directs et indirects en actions,
 - b. liés aux investissements et/ou expositions directs et indirects de grandes, moyennes et petites capitalisations.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements.

c. liés aux investissements directs et indirects sur les marchés émergents.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

3. **Risque de change** : le porteur pourra être exposé à un risque de change. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
4. **Risque de taux** : risque lié aux investissements directs et indirects dans des produits de taux et constitué par le bilan et ses engagements Hors Bilan dû à sa sensibilité au mouvement des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. **Risque de crédit** : risque de défaut d'un émetteur présent en portefeuille ou, d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension). Ainsi une hausse des spread de crédit entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. En cas d'exposition positive au risque de crédit, la hausse des spread de crédit peut impacter négativement la performance de même en, cas d'exposition négative au risque de crédit, la baisse des spreads de crédit peut impacter négativement la performance.
Le FCP peut connaître un risque de crédit direct et indirect lié à l'investissement réalisé sur les taux « High Yield » jusqu'à 20 % de son l'actif.
6. **Risque que la performance** de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.
7. **Risque de perte en capital** : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Pour plus de précisions sur les risques, se reporter à la note détaillée du prospectus complet.

Garantie ou protection: Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : tous souscripteurs

Ce FCP est susceptible de servir de support aux contrats d'assurance vie exprimés en unités de compte et s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement en multigestion, offrant une allocation stratégique dynamique orientée de manière dominante sur les marchés actions répondant à des critères d'investissements socialement responsables.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et sur la durée de placement recommandée mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée des placements recommandée : supérieure à cinq ans

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

- Frais et Commissions :

Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Part C : 4,75% maximum Part F : 3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Les échanges de parts C en parts F ne donnent pas lieu à commission.

Les échanges de parts F en parts C donnent lieu à commission.

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, sur la même catégorie de parts et pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part C : 0,80% TTC maximum Part F : 2% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
<u>Prestataires percevant des commissions de mouvements :</u> <u>Dépositaire :</u> 100 %	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0,03% sur les obligations françaises et étrangères 0,10% sur les actions françaises et étrangères 1% de la prime sur options sur actions et indices actions

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents : Les frais de gestion indirects de Multi Sélection ISR liés à ses investissements dans d'autre OPCVM ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 2,5% sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPCVM sous-jacents.

Commission de souscription des OPCVM sous-jacents : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPCVM sous-jacents (1% maximum).

Commission de rachat des OPCVM sous-jacents : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPCVM sous-jacents (1% maximum).

Régime Fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur ou distributeur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscription et rachat sont reçues et centralisées chaque jour à onze heures auprès de Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant.

Montant de souscription initiale : 1 part.

Réception des souscriptions et des rachats :

Rothschild & Cie Gestion 29 avenue de Messine 75008 Paris / Rothschild & Cie Banque 29 avenue de Messine 75008 Paris

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du mois de décembre (date de clôture du 1^{er} exercice : décembre 2009).

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

- Part C : part de capitalisation
- Part F : part de capitalisation

Fréquence de distribution :

- Parts C et F : Néant.

Caractéristiques des parts :

Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros, celles-ci sont décimalisées en millièmes de parts.

Catégorie de Part	Code Isin	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimal des souscriptions
Part C	FR0010628990	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 100 €)
Part F	FR0010630194	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part (valeur liquidative d'origine : 100 €)

Le FCP dispose de deux catégories de parts : les parts C et les parts F. Ces deux catégories de parts bénéficient du même régime d'affectation des résultats et supportent des frais de gestion et des commissions de souscription différents.

Ces différences s'expliquent par le fait que les parts C sont principalement destinées à être distribuées directement auprès des investisseurs par la société de gestion, ainsi qu'auprès de la clientèle privée du Groupe Rothschild alors que les parts F sont principalement destinées à être distribuées par des partenaires de la société de gestion ou bien des sociétés de gestion tierces.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la Bourse de Paris, sauf si ce jour est férié en France.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.rothschildgestion.fr

Devise de libellé des parts ou actions :

Euro

Condition d'échange des parts C et F :

Les demandes d'échange sont reçues et centralisées chaque jour à onze heures auprès de Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant des parts C et F. Les éventuels rompus sont soit réglés en espèce, soit complétés pour la souscription d'une part supplémentaire en exonération de toute commission de souscription.

Les opérations d'échange de catégories de parts du FCP contre une autre catégorie de parts du FCP sont considérées comme une cession suivie d'un rachat et se trouvent à ce titre soumises au régime des plus-values sur cessions de valeurs mobilières.

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 juin 2008.

Il a été créé le 4 juillet 2008.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Rothschild & Cie Gestion
Service commercial
29, avenue de Messine
75008 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com

Date de publication du prospectus : 10 novembre 2008

Le site de l'AMF www.amf-France.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.